

« La solidarité, oui ; l'assurance obligatoire, non »

PLACE PUBLIQUE > Dans le débat actuel sur la dépendance, vous dites souvent « que le financement sera majoritairement solidaire ». Comment voyez-vous ce financement ?

ROSELYNE BACHELOT > En tout premier lieu, je voudrais rappeler que la question de la dépendance ne se réduit pas à ses seuls aspects financiers. Elle porte avant tout sur le modèle de société et de prise en charge que nous voulons construire. Car ne nous y trompons pas : le débat national que j'ai conduit, c'est d'abord un débat de société. Pour autant, vous avez raison de poser la question du financement. Les consultations que j'ai menées et les débats qui se sont tenus partout dans nos territoires ont montré un large consensus en faveur du maintien du socle actuel de prise en charge solidaire de la dépendance, auquel nos concitoyens sont très attachés. Ce socle solidaire, qui s'élève aujourd'hui à 24 milliards d'euros, ne diminuera pas. Au contraire, il devrait bénéficier de financements supplémentaires. L'heure des choix approche.

PLACE PUBLIQUE > Selon quelle philosophie allez-vous effectuer ces choix ?

ROSELYNE BACHELOT > Les choix seront faits en respectant un certain nombre de principes auxquels je tiens. D'abord, un principe de responsabilité : il n'est pas question de reporter le financement sur les générations futures, au risque d'alourdir la dette. Ensuite, un principe de justice sociale : tout le monde, selon ses moyens, de manière équitable, doit contribuer à l'effort collectif. Troisième principe : ne pas peser sur la croissance et l'emploi. Le Premier ministre a exclu une hausse généralisée de la CSG : ce serait une solution de facilité dont les conséquences pèseraient lourdement sur l'emploi et l'activité.

PLACE PUBLIQUE > Certains défendent l'idée d'une assurance obligatoire, que leur répondez-vous ?

ROSELYNE BACHELOT > Le Premier ministre a d'ores et déjà exclu l'idée d'une assurance obligatoire. C'est à partir de notre socle de solidarité que nous allons progresser. L'assurance restera donc complémentaire et facultative.



ROSELYNE BACHELOT,
ministre des
Solidarités et de
la Cohésion
sociale

PLACE PUBLIQUE > Dans ces conditions, quelle sera la place des assurances et des mutuelles ?

ROSELYNE BACHELOT > Les assurances et les mutuelles, comme l'ensemble des acteurs concernés, ont activement participé aux groupes de travail et aux débats. Elles ont su se saisir à bras-le-corps de la question du vieillissement pour l'envisager sous tous ses aspects et imaginer des solutions innovantes. J'y ai été particulièrement sensible.

Avec ses 5 millions de souscripteurs, le marché de l'assurance n'est pas négligeable, même s'il représente une participation très marginale au financement de la prise en charge de la dépendance. Nous ne nous désintéressons pas de cette question, mais je souhaite qu'à l'avenir les garanties deviennent plus lisibles, mieux articulées avec les aides publiques, ou encore transférables dans une certaine mesure. L'idée d'un label me semble intéressante. Par ailleurs, nos concitoyens ont massivement fait le choix de l'assurance-vie. Il faut permettre à ceux qui le souhaitent d'utiliser plus facilement leur épargne pour se protéger contre la perte d'autonomie.

« Un large consensus en faveur du maintien du socle actuel de prise en charge solidaire. »

